

# CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



- Dénomination* : « HARMONIE BEAUTE ».
- Forme* : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
- Capital social* : 5 000 (cinq mille) euros.
- Durée* : 99 ans.
- Objet* : La société a pour objet les soins de beauté ; et plus généralement, toutes opérations immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.
- Siège social* : 18, rue Maréchal-Foch à Saint-Pierre- B.P. 4402  
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Présidente* : Mme Rachel MAHE  
Née le 15 août 1979 à Saint-Pierre  
Demeurant 10, rue Jean-Charcot à Saint-Pierre  
B.P. 4402 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon  
Nationalité française.
- Début d'activité* : 01/11/2021.
- Dépôt* : Tribunal d'instance de Saint-Pierre.

*La présidente de la SASU HARMONIE BEAUTE*

Rachel MAHE

